



Règlement Championnat U13 Futsal Saison 2023 / 2024

I. INSCRIPTIONS :

Elles se font sur volontariat pour tous les clubs auprès du District de la Somme de Football.

Les équipes s'engagent pour les 7 journées.

II. LOIS DU JEU :

Loi 1 : Terrain de jeu

- Terrain de handball ou spécifique Futsal
- Largeur : 16 à 25 m - longueur : 25 à 42 m
- Surface de réparation : 6 m
- Point de réparation : 6 m
- Zone de remplacement : partie de la ligne de touche du côté des bancs des équipes
- Buts : fixés au sol, largeur : 3 m, hauteur 2 m
- Rond central : 3 mètres de rayon

Loi 2 : Ballon spécifique FUTSAL (faible rebond) Taille 4

Loi 3 : Nombre de joueurs

- 5 joueur(se)s U12 et/ou U13 G ou F dont le gardien (+5 remplaçant(e)s au maximum).
- 4 joueurs(ses) muté(e)s maximum par équipe, dont 1 hors période
- Pas de possibilité de sous-classement ou de déclassement pour les féminines. (Ex : impossibilité de faire jouer des U14F en U13F)

- Possibilité de faire jouer des licenciées U14F (libre en nombre) dans les équipes U13G.
- Possibilité de surclassement de U11 G ou U11 F à raison de 3 maximum par équipe.
- Nombre illimité de remplacements.
- Remplacement : zone de 3 mètres de la ligne médiane
- Banc de touche à 5 mètres de part et d'autre de la ligne médiane.
- Les changements peuvent s'effectuer à tout moment de la partie (possession ou non possession de balle). Mais le joueur remplacé doit être sorti avant que le remplaçant ne pénètre sur le terrain, et cela par la zone médiane du terrain (5 mètres de part et d'autre de la ligne médiane). (Utilisation de chasubles pour matérialiser ces mouvements de joueur(se)s).

Loi 4 : Equipement des joueurs et licences

- Maillots numérotés, chaussures type tennis ou cuir moulé à semelles claires sans crampons, culottes courtes (pantalon autorisé pour le gardien) bas et protège tibias, maillot dans le short.
- Les numéros des maillots doivent correspondre à ceux inscrits sur la feuille de match
- Licences en règle obligatoires pour tous les joueurs et les responsables d'équipe, à présenter le jour des rencontres. **Pas de licence, pas de participation.**

Loi 5 : Championnat

- 7 journées, à hauteur de 2 matchs par journées. Match de 20 minutes.
- **Heures de RDV le dimanche à 9H30 pour début à 10h.**
- Le club recevant, devra faire en sorte que les locaux soient ouverts au minimum 30 min avant le début des rencontres et mettre une pharmacie à disposition
- Comptabilité des points :
Victoire : 4pts ; Match nul : 2 pts ; Défaite : 1 pt ; Forfait 0 pt

Si égalité

1°/ Goal average particulier

2°/ Goal average général

3°/ Meilleure attaque

Loi 6 : Feuille de match

- Une feuille de match est établie avant le début de la journée pour toutes les équipes participantes et remise au responsable de la salle pour vérification. À transmettre dans les 48h qui suivent au District, à l'adresse mail suivante :
psauval@somme.fff.fr

Loi 7 : Arbitrage

- Chaque équipe devra indiquer sur la feuille de match le nom et le N° de licence de la personne assurant cette fonction pour son équipe

Loi 8 : Fautes et comportements anti-sportifs

- TOUS LES CONTACTS ET TACLES SONT INTERDITS (seul le tacle de récupération est accepté et pour le gardien de but, uniquement dans sa zone)
- Toutes les contestations seront sanctionnées par un **coup franc indirect**

Loi 9 : Cumul des fautes

- Catégorie non concernée

Loi 10 : coup de pied de réparation

- Point de réparation à 6 mètres de la ligne de but

Loi 11 : Remise en jeu

- Engagement : il se fait à 2 de manière **libre** (vers l'avant ou vers l'arrière)
- Touche : exclusivement au pied, ballon **arrêté** sur la ligne, joueurs adverses à 5 mètres et exécution dans les **4 secondes** (un but ne peut être marqué directement)
- Coup de pied de coin : au pied, adversaires **à 5 mètres** et exécution dans les 4 secondes
- Coup franc direct : dans les 4 secondes, adversaires à 5 mètres
- Coup franc indirect : voir Loi 8

Loi 12 : Gardien de but

- Un gardien de **but ne peut se saisir du ballon avec les mains** sur une passe bottée délibérément par un partenaire. Si tel cas : **coup franc direct** pour l'équipe adverse ballon placé sur la ligne des 6 mètres dans l'axe du point de transmission et du but
- Le gardien de but **doit remettre en jeu le ballon ET uniquement à la main**, le ballon peut franchir la ligne médiane (**Même sur les sorties de buts**)
- Toutes ces relances doivent être exécutées dans **les 4 secondes** sinon coup franc direct pour l'équipe adverse ballon placé sur la ligne des 6 mètres dans l'axe du point de transmission et du but
- **Contrairement au foot à 8 le gardien ne peut poser le ballon au sol et le rejouer au pied**
- **Modification réglementaire** : Si le gardien est sollicité une première fois par un partenaire, il ne pourra l'être une seconde fois durant la même possession tant que le ballon reste en jeu ou tant que l'équipe adverse ne l'aura pas récupéré. Exemple : Sur une sortie de but, une fois que le gardien à relancé à la main il ne peut pas être sollicité sur le temps de possession de son équipe.